

cogestion ou contrôle ouvrier ?

C'est lors du débat sur les revendications que l'ambiguïté de l'Assemblée Populaire est apparue : notamment sur la question de la **participation de délégués ouvriers à la gestion de la COMIBOL**, entreprise nationalisée. Dans un document proposé par la direction du syndicat des mineurs, il était suggéré **une gestion paritaire moitié-moitié de la COMIBOL entre les représentants des mineurs et le gouvernement**, les premiers étant élus par les mineurs eux-mêmes. Cette **co-gestion** fut repoussée au profit d'un projet naïf réclamant la **majorité** des sièges pour les représentants des mineurs.

Or, si les mines sont au pouvoir de l'Etat, l'Etat, lui, n'est pas passé dans les mains des travailleurs.

L'entreprise nationalisée n'échappe pas aux règles de fonctionnement de l'économie bourgeoise : les thèses de la COB — largement « oubliées » par l'Assemblée Populaire — expliquaient que « depuis la nationalisation, la COMIBOL appartient à ceux qui trahissent les intérêts du peuple ». Il faut ajouter — et ce n'est pas un hasard — que la COMIBOL connaît de grandes difficultés financières d'ordre divers (le général Ovando aurait détourné 600.000 dollars pour son propre compte) et des licenciements sont envisagés. **Quoi de plus souhaitable pour la bourgeoisie que de faire faire la sale besogne par des représentants des travailleurs eux-mêmes ?**

Que les délégués gèrent la misère et le déficit, dans des commissions paritaires avec les patrons ! De la Bolivie à la France, cette tactique est vieille comme le capitalisme !

Tant que la structure de l'économie reste bourgeoise, la participation se transforme inévitablement en collaboration de classe !

En période révolutionnaire, c'est le **contrôle ouvrier sur la production** qu'il faut mettre à l'ordre du jour : à ce moment là, la question n'est pas « majorité ou minorité », au côté des représentants de l'Etat bourgeois, mais la **prise en charge par la classe ouvrière du fonctionnement de**